



Jef Slegx

Fondateur de CAP (Comité pour une autre politique)

Jean-Maurice Dehousse

Ancien ministre-président (PS) de l'Exécutif régional wallon

Lettre ouverte à Monsieur Verhofstadt

Monsieur le Premier ministre, Vous êtes chargé d'informer le Roi pour mettre sur pied un gouvernement et une réforme de l'État.

Comme la nation subit la montée du prix du carburant, du lait, du pain, et d'autres produits de base, c'est bien plus qu'un gouvernement d'urgence ou en affaires courantes qui est nécessaire.

Le jeudi 13 décembre 2007, nous allons signer le maintenant fameux traité de Lisbonne au nom du Royaume de Belgique.

En juin dernier, vous vous êtes mis d'accord avec les autres chefs d'État et de gouvernement sur un traité modifié qui reprend l'essentiel du traité établissant une Constitution pour l'Europe. La Constitution est la suite de la Déclaration

de Laeken de 2001 faite lorsque vous étiez président du Conseil européen.

Ce traité aura un impact cent fois supérieur à ce qui peut être décidé en Belgique par une réforme de l'État pour ce qui concerne la manière avec laquelle on vit et l'on travaille dans ce pays. Nous

Nous trouvons politiquement injustifiable que la nation ne soit pas impliquée dans cette décision historique

ne nous exprimons pas ici pour ou contre ce traité, mais bien sûr le fait que suivant les sondages d'opinion, une large majorité souhaite s'exprimer via une consultation populaire.

En 2005, 54,58 % des Français et 61,54 % des Néerlandais se

sont exprimés contre la Constitution par référendum. Ce sont les seuls Européens appelés à s'exprimer avec les Espagnols et les Luxembourgeois, qui ont voté pour. Ces référendums ont montré que dès que le citoyen a une occasion de participation, l'intérêt pour l'Europe est bel et bien présent.

Notre question est la suivante : la signature de ce traité fait-elle partie des prérogatives de votre gouvernement en affaires courantes, ou votre attitude de ce jeudi relève-t-elle de l'élargissement des compétences de votre gouvernement que vous pensez demander au Parlement ?

Dans les deux cas, nous trouvons politiquement injustifiable après plus de cent quatre-vingts jours de crise en Belgique, que la

nation ne soit pas impliquée dans cette décision historique.

Dans son allocution de nouvel an, le 21 janvier 2005, votre président de parti, M. Somers, s'exprimait de la manière suivante :

En préparation de cette consultation, il faut envoyer à chaque citoyen un résumé lisible du Traité de Lisbonne

« Après plus de cinquante ans il y a enfin une majorité parlementaire pour l'organisation d'un référendum sur la Constitution européenne. Plus nous avançons, plus nous voyons que nous sommes le seul parti véritablement libéral, le seul parti qui croit en la démocratie directe. Cela n'empêchera pas le VLD toutefois de déposer sa proposition à la Chambre. Toute la Flandre

peut voir qui a confiance en la population et qui s'en méfie. Ainsi chacun peut voir dans ce pays qui veut laisser les citoyens s'exprimer et qui les préfère silencieux. »

Si vous ne demandez pas explicitement d'élargissement de votre compétence sur cette question, vous ne pouvez pas signer le traité. Si vous pensez disposer de l'autorité nécessaire afin de signer, alors vous ne pouvez proposer la ratification qu'après une consultation.

Dans ce cas, nous vous demandons de déposer à nouveau votre projet de loi de 2005 en vue de l'organisation d'une consultation populaire tendant à préparer la décision politique avec comme la question : « Le Royaume Belgique doit-il accepter le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 ? »

Par ailleurs, nous demandons que soit proposé de mettre à disposition des opposants comme des partisans du traité un budget pour la campagne de la consultation, un budget équivalent à celui mis à disposition en 2005 pour la promotion de la Constitution européenne que vous avez organisée à l'époque.

Enfin, en préparation de cette consultation, il faut envoyer à chaque citoyen un résumé lisible du traité de Lisbonne comme vous l'avez fait pour la réforme Copernic.

Comme le parlement flamand l'autorise, une pétition a été initiée pour organiser une consultation au niveau flamand. ■

<http://notremotadire.be>
<http://onzezeg.be>

